



Trop perçu APL étranger ayant quitter la france

Par **suissa5**, le **12/05/2014** à **20:42**

Bonjour,

J'ai reçu un e-mail ce matin me demander de rembourser un trop perçu d'APL datant d'il y a un an. Je suis étudiant étranger et j'ai quitté la France officiellement il y a un an. Il est actuellement difficile, pour ne pas dire impossible, pour moi de rembourser ce trop perçu de 2 mois d'APL.

J'ai 2 questions concernant ma situation:

- 1 - Quelles seraient les conséquences pour moi si je décidais d'ignorer cet e-mail ? (interdiction d'entrer sur le territoire Français, ... ?)
- 2 - Quelles alternatives peuvent se présenter à moi pour essayer d'effacer cette dette ?

Merci de votre aide,
Cordialement,
Jonathan.

Par **ElianeTarn**, le **10/07/2014** à **14:35**

bonjour, La seule alternative VALABLE pour ne pas grossier le montant avec des penalites de retard, c'est de proposer un échéancier de remboursement. Jouer au mort peut effectivement vous fiché sur une liste..... si vous désiriez rentrer en FRANCE, par la suite. Il n'y a pas d'effacement de dette.